

demande de copie intégrale d'acte de naissance

Par gungu, le 27/01/2009 à 17:12

bonjour,

je suis confronté à un problème que je n'arrive pas à résoudre, en effet, j'ai fait ma demande de naturalisation et j'ai réuni tous les documents et ils m'ont été rendus car je n'avais pas fourni la copie intégrale de mon acte de naissance, j'avais juste fourni un extrait d'acte, à ma demande l'administration m'a repondu que pour les demarches administrative il faut une copie intégrale, et non un extrait d'acte.

je suis clerc de notaire et dans mon métier certaines mairies nous renvoi des extraits d'acte et non des copies !!!

je suis originaire d'un pays (RDC) ou les régistres de naissance n'existe pas à partir d'une époque, j'ai fait la demande d'une copie intégrale dans mon pays on m'a repondu que je n'en trouverai pas vu l'année de ma naissance (1977) et un extrait suffit, je suis donc bloqué, comment faire pour contourner cette exigence administrative

merci de m'apporter une lumière car le délai de renvoi arrive bientôt à expiration.

Par kev1313, le 06/05/2009 à 01:57

bonsoir gungu

avez vous pu resoudre votre probleme et obtenir la copie integrale d'acte de naissance du RDC. Je suis actuellement dans le meme cas car j'ai besoin de de document pour me marier mais je n'ai aucun contact en RDC et l'ambassade a paris n'est pas capable d'en fournir...

de meme pour la demande de naturalisation...

tout ceci est tres embetant.

merci pour votre aide.

Par Myriam Komoriko, le 03/05/2018 à 15:23

Mon conjoint est Congolais de RDC et il a eu le mème problème donc comme vous

l'évoquiez, il n'y a pas d'archives à KINSHASA.

Vous deves faire établir par votre Pays, un Jugement Supplétif.

Il s'agit d'un Jugement établi par 2 témoins, soit vos frères ou vos soeurs, cousins, cousines, tantes, oncles etc...

Ces 2 témoins vont confirmer sous Sermont vos noms et Prénoms, date et lieu et naissance, le nom et prénom de votre père et mère.

Ensuite, vous aurez votre acte intégral accompagné de ce jugement supplétif.

Cet Acte Intégral vous suivra en France, par conséquent, vous devrez le conserver.

Nous avons payé 200 Euros et grâce à une Personne de confiance, mon mari n'était pas en RDC, nous avons réussi à le faire parvenir par une Agence de Transit située à Paris.

Mon mari l'a fait légalisé par l'Ambassade de RDC à Paris.

Chaque fois qu'on lui demande son Acte Intégral, il fait une copie et joint une Attestation de Naissance de moins de 3 mois qu'il fait à l'Ambassade RDC de Paris.

Et visiblement, cela ne pose aucun problème pour les Renouvellements de son Titre de Séjour.

J'espère que cette réponse vous conviendra.

Il faut juste avoir des personnes de confiance à Kinshasa ou faire les démarches vous mème lors d'un déplacement.